

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1243 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1243

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 juin 1967

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro

1 juillet 1967

### TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 1284 du 31 juillet 1965 est annulée. M. Douguet (Jean), adjoint technique de 2° classe du Corps autonome des Travaux publics, est nommé, à compter du 1er juillet 1967, billeteur pour le paiement de la solde et allocations accessoires des personnels mensuels et journaliers du Service des Travaux publics et de la Régie des Eaux, entretenus sur les fonds du budget local, du budget de l'Etat et du FID.ES. en remplacement de M. Blanchard (Robert), chef comptable contractuel des Travaux publics. M. Douguet pourra prétendre à l'indemnité prévue par l'arrêté n° 1704 du 31 décembre. 1955.